

**Décision n° P 2017 – 43 en date du 26 JUIN 2017
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Thomas HEGY, chargé de mission des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- L'acte notarié entre la société Immobilière 3F et la Société du Grand Paris portant :
 - o division cadastrale de la parcelle cadastrée AP 7 située 26 avenue Médéric à Noisy-le-Grand (93160) en deux parcelles cadastrées AP 567 et AP 568,
 - o état descriptif de division en volumes immobiliers concernant la parcelle cadastrée AP 567 située 26 avenue Médéric à Noisy-le-Grand (93160) créant quatre volumes immobiliers,
 - o acquisition par la Société du Grand Paris de la parcelle AP 568 située 26 avenue Médéric à Noisy-le-Grand (93160) en pleine propriété et des volumes n°1, 2 et 3 dépendant de la parcelle cadastrée AP 567 située 26 avenue Médéric à Noisy-le-Grand (93160).
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 26 JUIN 2017

Le président du directoire

Philippe YVIN

